



**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2018**

**Date de la convocation : 13 novembre 2018**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Martine GOUTTE (titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (titulaire), Monsieur Jérémy BOISSON (suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (titulaire), Monsieur Alain RENARD (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire)

**DÉLIBÉRATION N°181129\_005  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE  
SERVICES NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°181129\_005**  
**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le vote du budget primitif 2018 du annexe « prestation de services numériques » en date du 20 mars 2018,

**Considérant** qu'au regard de l'exécution du budget annexe « prestation de services numériques », il y a lieu de procéder aux réajustements mineurs suivants :

- Ajustement du montant des crédits ouverts au budget primitif 2018 afin de prendre en compte une annulation de titres émis sur années antérieures.

Le projet de budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de :

- 0 euros en section d'exploitation :
  - Chapitre 011 (charges à caractère général) : - 500 euros
  - Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : + 500 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la décision modificative n°1 du budget annexe « prestation de services numériques » selon les conditions visées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 29 novembre 2018

Pour expédition conforme,

Le Président  
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : page signature maquette

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Présenté par le Le Président,  
A Bordeaux, le 29/11/2018  
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Pour : 18  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session *ordinaire*  
A Bordeaux, le 29/11/2018

Date de convocation : 13/11/2018

Les membres du Comité syndical,



Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Bordeaux, le .....